

N°12  
Été  
2015

# Lien énergies

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

## Le Parc Naturel Régional devient un Territoire à Énergie Positive

- Focus : Le PNR devient Territoire à énergie positive pour la croissance verte ..... 2
- Point sur : Evolution de la réglementation concernant le DPE pour les ERP ..... 3
- Retour sur : Bilan PCET 2014 ..... 3
- Prochainement : Cette année, le Jour de la Nuit se coupe en trois ..... 4

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

# FOCUS

## Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin devient Territoire à énergie positive pour la croissance verte



Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin fait partie des lauréats de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV, ou encore TEPOS). Le Parc doit devenir un territoire d'excellence de la transition énergétique. A ce titre des aides seront accordées et pourront « compléter les modes de soutien sectoriels existants ».

Il s'agit d'un projet territorial global, dont la priorité est d'accélérer les économies d'énergie, l'émergence d'une société bas-carbone, et le développement des énergies renouvelables, dans une logique d'aménagement durable des territoires. L'objectif doit être de tendre à l'horizon 2050 vers un équilibre entre consommations et productions locales.

C'est un projet, porté par plusieurs collectivités, qui implique tous les acteurs du territoire, consommateurs d'énergie et potentiellement producteurs d'énergies renouvelables, porteurs d'une dynamique collective territoriale partagée.

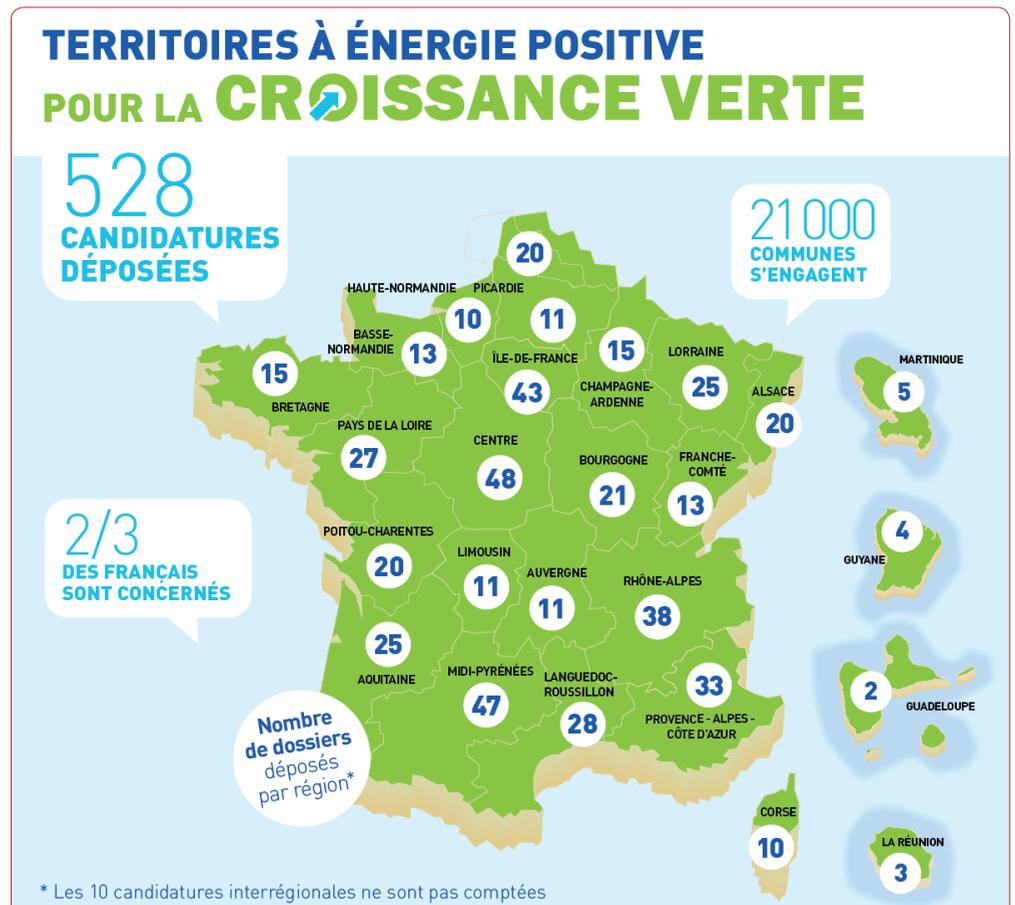
La transition énergétique est l'évolution indispensable pour que les habitants puissent continuer à résider et travailler sur le territoire, malgré des coûts de l'énergie qui ne vont cesser d'augmenter avec une raréfaction des ressources. Un redimensionnement de la

demande est nécessaire et **une politique active d'économie d'énergie est inéluctable ainsi que le développement des énergies renouvelables et locales**. L'objectif est de ne plus subir, mais faire en sorte qu'une production locale d'énergie profite durablement au territoire. Dans la nature des opérations menées, l'ordre de priorité est le suivant :

- sobriété des consommateurs (comportement énergétique)

- efficacité des bâtiments et du matériel
- énergies renouvelables

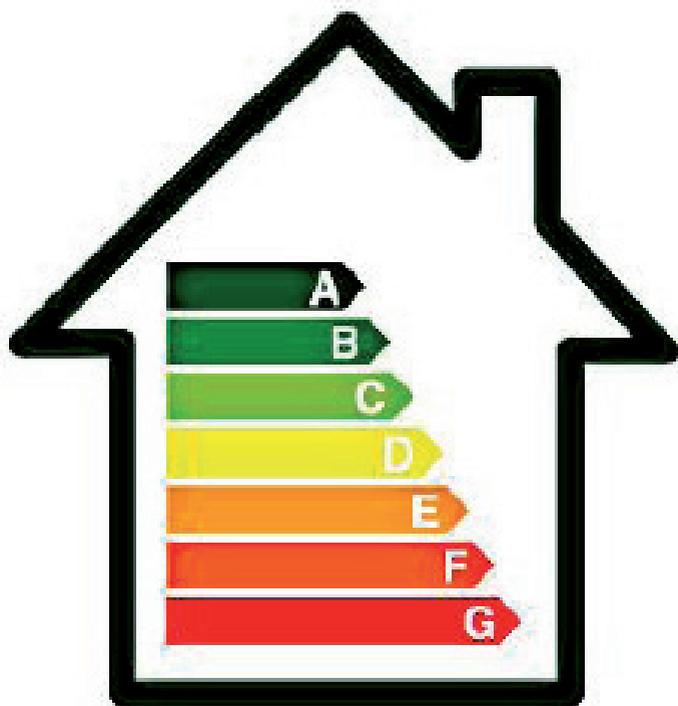
Dans ce cadre-là, le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a permis de débloquer 500 000 € qui financeront des projets locaux, publics et d'investissement dans les économies d'énergie, l'économie circulaire ainsi que les énergies renouvelables (auto-consommation énergétique).



# Le point sur l'évolution de la réglementation concernant le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) pour les ERP (Etablissements Recevant du Public)

Le diagnostic de performance énergétique plus connu sous l'abréviation DPE (*Diagnostic de Performance Energétique*) a fait son apparition dans la législation française en 2006 pour répondre à la politique énergétique européenne.

Il permet d'informer les futurs propriétaires d'un bâtiment sur les consommations énergétiques et les émissions polluantes de ce dernier.



Ces informations sont lisibles grâce à un classement par étiquette de performance allant de A à G avec A représentant les bâtiments les plus performants.

Le coût d'exploitation annuel du bâtiment est estimé en fonction de la consommation et du coût de l'énergie. Ainsi, les futurs propriétaires peuvent prendre en compte ce paramètre.

Depuis 2006, le domaine d'application du DPE (*Diagnostic de Performance Energétique*) a évolué plusieurs fois. Désormais, l'obligation

de réaliser un DPE s'est étendue à la location puis à la construction de bâtiment à usage d'habitation ou non.

Ainsi, à partir de 2008, les établissements recevant du public (ERP) sont aussi concernés. Cependant seuls les bâtiments de catégorie 1 à 4 avec une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> sont soumis à l'obligation de réaliser un DPE et de l'afficher dans le hall d'entrée. De cette façon les gestionnaires et les utilisateurs ont conscience des consommations et des dépenses énergétiques. C'est une première forme de sensibilisation des occupants.

Plus récemment, le décret N° 2013-695 du 30 juillet 2013 modifie le seuil de la surface imposant la réalisation du DPE pour les ERP :

Surface	Date
> 1000 m <sup>2</sup>	02/01/2008
> 500 m <sup>2</sup>	01/01/2015
> 250 m <sup>2</sup>	01/07/2017

Les collectivités concernées par ces modifications peuvent prendre contact avec le conseiller en énergie partagé du PNR afin d'avoir plus de renseignements.

## → A noter

Il existe 3 types de DPE pour les établissements publics afin de s'adapter à leurs usages :

- Bureaux, services administratifs et enseignement
- Bâtiments à occupation continue (structure d'accueil pour personnes âgées, ...)
- Autres bâtiments publics (gymnases, musées, salles de spectacles, ...)

Un DPE a une durée de validité de 10 ans et doit être réalisé par un diagnostiqueur certifié.



## → Coordonnées du Conseil en Énergie Partagé

N'attendez plus et contactez votre conseiller au Parc : **05 55 96 97 11** ou [cep@pnr-millevaches.fr](mailto:cep@pnr-millevaches.fr)



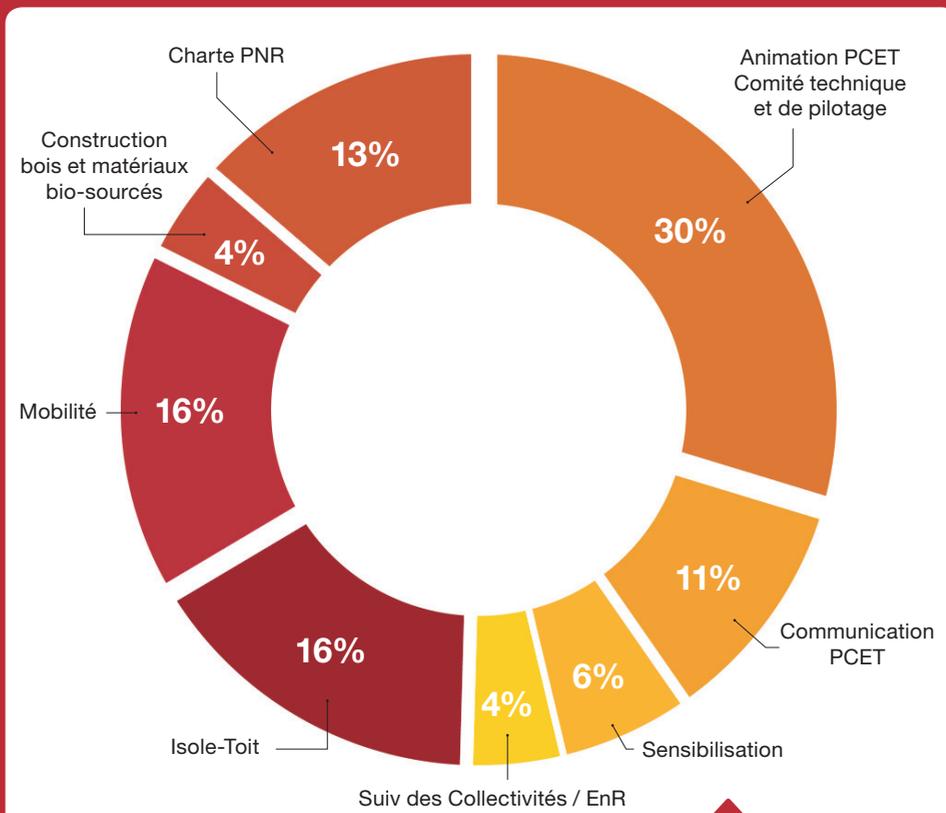
Réalisation d'un recensement de tous les bâtiments soumis à cette obligation afin de créer un groupement de commande.

**Avantage** : diminution du coût des diagnostics.

## RETOUR SUR BILAN PCET (PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL) 2014

Le programme d'actions du Plan Climat du PNR se résume :

1. Par une **animation sur le terrain** et à l'extérieur du territoire (partage d'expérience)
2. Une **communication spécifique** au PCET (*Plan Climat Energie Territorial*)
3. Un **programme d'actions** avec 4 axes majeures pour 2014 :
  - Sensibilisation avec **le Jour de la Nuit** : succès à Peyrelevade !
  - **Isole toiT**, mais pas tout seul : poursuite de l'expérimentation en 2015-2016-2017.
  - **Mobilité durable** : démarrage du **projet TEAMM** (*Territoires d'Expérimentation d'Actions de Mobilité innovantes en zone de Montagne*) qui donnera naissance à une « *plateforme de mobilité Millevaches* ».
  - **TEPOS** : Intégration de la notion de Territoire à énergie positive dans la future Charte du Parc



Temps consacré à chaque action - 01/01/14 au 31/12/14

## PROCHAINEMENT CETTE ANNÉE, LE JOUR DE LA NUIT SE COUPE EN 3

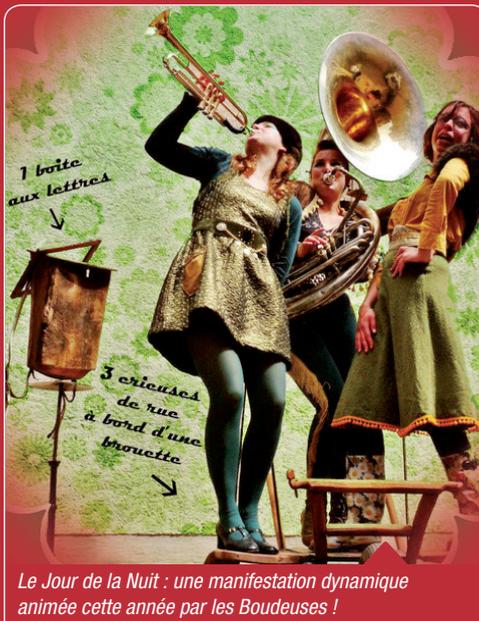
Pour le Jour de la Nuit 2015, trois creuses de rue tout-terrain sensibilisent tous les publics de façon ludique à l'écocitoyenneté avec leur spectacle de rue « *La criée de rue verte* ».

L'évènement se déroule sur deux jours dans chacune des Villes Portes du Parc :

### → Vendredi 9 octobre 2015

**RDV à 9h au lycée forestier de Meymac**, pour un moment rempli de dynamisme avec Les Boudeuses suivi d'une animation réalisée par l'association Cadet Roussel.

**RDV à 12h au marché de Felletin**, pour voir ou revoir « *La criée de rue verte* », spectacle des Boudeuses !



### → Samedi 10 octobre 2015

**RDV à 11h au marché d'Eymoutiers**, pour vivre ce spectacle écolo participatif et déjanté suivi d'une animation réalisée par la ressourcerie Le monde allant vers... et l'association Energies Pour Demain.

#### Pour aller plus loin :

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin  
7, route d'Aubusson - 19 290 MILLEVACHES  
05 55 96 97 00 - [www.pnr-millevaches.fr](http://www.pnr-millevaches.fr)  
[v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr](mailto:v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr)

